

CULTURE MUSICALE

Applicable à la rentrée 2018-2019 – CP du 15/11/2016 (1^{er} cycle) – CP du 15/05/18 et 16/05/19(2^e cycle)

OBJECTIFS DE LA FORMATION SUPÉRIEURE

Le CNSMD de Lyon est un lieu de formation pour les jeunes artistes se destinant aux métiers référencés de la musique et de la danse. En ce qui concerne la musique les métiers se déclinent en quatre spécialités : l'interprétation vocale ou instrumentale, la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux, la création musicale et la culture musicale.

La culture musicale est une discipline principale de la quatrième spécialité. Elle questionne et offre un regard sur l'ensemble des pratiques musicales, qu'elles soient contemporaines, historiques ou extra-européennes, afin de former ses étudiants aux différents métiers de la culture musicale.

Ces métiers regroupent des champs divers et variés :

- métiers de la recherche musicale et musicologique
- métiers liés au secteur de la création, de la diffusion et de l'interprétation
- métiers liés aux lieux et centres de ressources spécialisés autour de la musique
- métiers liés au secteur de l'enseignement et de la formation
- métiers liés au secteur de l'administration publique
- métiers liés au secteur de la communication, de la médiation et des relations publiques
- métiers liés au secteur des industries musicales et de l'édition

Les compétences et connaissances visées sont :

- une connaissance approfondie de l'évolution d'un champ musical donné (musique classique à contemporaine, musique traditionnelle, jazz, musiques actuelles amplifiées, musiques anciennes, ...)
- une connaissance de l'évolution des autres champs musicaux
- une capacité à appréhender un champ complémentaire de connaissances
- une capacité à concevoir et mettre en œuvre un projet artistique et culturel (organisation, gestion, accompagnement artistique)
- une capacité à porter un regard critique pertinent et motivé sur une interprétation, un projet artistique, ...
- une capacité à rédiger comme à s'exprimer oralement en public
- une capacité à mener une recherche de haut niveau
- une capacité à utiliser les outils informatiques et les nouvelles technologies musicales
- une maîtrise d'au moins une langue étrangère
- une connaissance des éléments constitutifs des aspects sociaux, culturels, politiques, économiques et juridiques des métiers de la musique
- une connaissance approfondie des institutions culturelles et musicales
- une compétence reconnue dans le domaine de l'interprétation ou de la création musicale

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le cursus de culture musicale est organisé en trois cycles :

- un 1^{er} cycle de trois ans conduisant à l'attribution du Bachelor avec deux parcours complémentaires possible :
 - un conduisant à l'obtention du DE
 - un conduisant à l'attribution de la licence par l'université Lyon 2
- un 2^{ème} cycle de deux ans conduisant à l'obtention d'un diplôme conférant le grade de Master
- un 3^{ème} cycle se déclinant sous deux formes différentes :
 - un doctorat Recherche et pratique (3 ans) en projet en partenariat avec l'école doctorale 3LA.
 - un 3^{ème} cycle "Artist diploma" (1-2 ans) contractualisé sur projets artistiques au CNSMD.

PREMIER CYCLE - BACHELOR

Il est constitué d'un parcours de formation conduisant à l'obtention du **Bachelor**, ainsi qu'un parcours facultatif de formation au **Diplôme d'Etat de professeur de musique**.

Les parcours d'études, à temps plein, sont de six semestres pour l'obtention du Bachelor [Diplôme de fin de 1^{er} Cycle] et pour l'obtention du DE, les deux premiers semestres étant communs. Toutefois, l'organisation globale du cursus tient compte du profil de l'étudiant, de ses compétences et connaissances acquises ou à acquérir, de son projet d'études, de ses objectifs et centres d'intérêts. Une procédure de validation des acquis antérieurs (VAA) est mise en place par l'établissement, suite à laquelle le cursus est défini et suivi en étroite collaboration par l'équipe pédagogique et l'étudiant.

Les parcours de formation sont organisés en unités d'enseignement, articulées entre elles en fonction des compétences visées, donnant lieu à l'obtention de points de crédits (ECTS : European Credit Transfert System, système européen de transfert de crédits).

1 - Parcours conduisant à l'obtention du Bachelor

Conditions d'admission

L'admission dans le 1^{er} cycle se fait par voie de concours.

Les candidats doivent présenter une épreuve d'admissibilité et, en cas de réussite à cette première épreuve, une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité comporte :

- une épreuve écrite de commentaire d'écoute. Trois courts extraits, pouvant porter sur toute période et tout champ esthétique, sont proposés aux candidats. Chaque extrait est diffusé trois fois. Entre chaque extrait, 10 minutes sont laissées aux candidats pour rédiger un commentaire.
- une épreuve orale d'analyse, d'une œuvre ou d'un fragment d'œuvre, au choix des candidats parmi 3 pièces proposées au moment de l'épreuve (mise en loge de 2 heures, sans support audio). Présentation orale devant jury : 15 minutes maximum.
- un entretien avec le jury. Cet entretien permet au jury d'approfondir différents aspects de l'analyse orale proposée par le candidat. Il peut également revenir sur le commentaire d'écoute. Durée de l'entretien : 15 minutes maximum.

L'épreuve d'admission comporte :

- une épreuve instrumentale (programme libre), ou la présentation d'un dossier réunissant des travaux de composition et/ou d'orchestration réalisés antérieurement par le candidat. Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum.
- une épreuve écrite de synthèse sur une question de culture musicale, au choix parmi 3 sujets proposés portant sur des périodes différentes. Les sujets et les documents qui s'y rapportent (partitions, textes littéraires, documents sonores,...) sont proposés aux candidats au début de la mise en loge. Durée de l'épreuve : 4 heures.
- un entretien avec le jury (20 minutes maximum)

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de 6 semestres. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études. Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement qui suivent une organisation par années et par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis pour chaque discipline (voir grille en annexe).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité culture musicale

Cette unité d'enseignement porte sur les métiers de la culture musicale et sur leurs aspects pratiques : conférences et médiation dans différents contextes professionnels (opéra, festivals, établissements culturels et socio-culturels), réalisation de notes de programme, conception, suivi et réalisation de concerts et de spectacles musicaux, critique musicale, élaboration d'émissions radiophoniques, connaissance du milieu de l'édition musicale, ...

UE 2 : unité de connaissances et pratiques associées

Cette unité d'enseignement regroupe 8 disciplines :

- art et civilisation
- histoire de la musique

- analyse appliquée
- analyse des musiques des XX^e et XXI^e siècles

- écriture musicale
- ars musica

- ethnomusicologie
- bases scientifiques des techniques nouvelles

Parmi ces 8 disciplines, les étudiants ont à choisir 4 disciplines dominantes (disciplines suivies pendant 4 semestres) et 4 disciplines auxiliaires (disciplines suivies pendant 2 semestres).

Dans chaque binôme indiqué ci-dessus, l'étudiant choisit une dominante et une auxiliaire. Ainsi, si la discipline **art et civilisation** est choisie comme discipline dominante (4 semestres d'enseignement), la discipline **histoire de la musique** sera choisie comme discipline auxiliaire (2 semestres d'enseignement). De même, si la discipline **ethnomusicologie** est choisie comme discipline dominante, la discipline **bases scientifiques des techniques nouvelles** sera discipline auxiliaire.

Pendant les trois années du premier cycle, les étudiants suivront ainsi 4 disciplines dominantes et 4 disciplines auxiliaires.

UE3 : unité d'enseignements transversaux

1^{ère} année

- chant choral
- informatique musicale (pratique des logiciels d'édition et d'analyse musicale)
- participation aux classes de maître et séminaires
- initiation à la pédagogie
- langue vivante

2^e et 3^e année

- piano complémentaire
- séminaires et classes de maîtres.
- atelier d'improvisation ou ensemble vocal
- langue vivante
- aspects pratiques du métier

UE4 : unité d'enseignements optionnels

1^{ère} année

Deux disciplines à choisir chaque semestre parmi :

- toutes les matières enseignées au CNSMD hors cours individuel d'une matière principale,
- cours dans le cadre du CHEL[s]– Collège des Hautes Études Lyon Science(s)

2^e et 3^e année :

Deux disciplines à choisir chaque semestre parmi :

- toutes les matières enseignées au CNSMD hors cours individuel d'une matière principale,
- cours dans le cadre du CHEL[s]– Collège des Hautes Études Lyon Science(s)
- pour les étudiants du parcours DE : une discipline du DE suivie pendant le semestre concerné
- en 3^e année : cours suivis en partenariat avec l'Université Lyon 2 (en vue de l'obtention de la Licence)

Conditions de délivrance du Bachelor [Diplôme de fin de cycle I]

Le 1^{er} cycle est sanctionné par le Bachelor délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 points de crédits.

2 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme d'Etat option musique, en articulation avec le parcours Bachelor

Conditions d'admission

Les candidats au parcours DE doivent avoir validé les deux premiers semestres du parcours Bachelor du CNSMDL et être en règle vis-à-vis de ce cursus. Ils doivent en outre avoir satisfait à un examen d'admission comprenant la rédaction d'un écrit et un entretien.

Scolarité

Le parcours DE articulé au Bachelor est organisé en 4 semestres complémentaires. Les semestres 1 et 2 du parcours spécifique au DE doivent nécessairement se suivre. La fiche cursus spécifique DE précise les objectifs et le contenu de la formation.

Conditions de délivrance du DE

Le parcours est sanctionné par le Diplôme d'Etat de professeur de musique, option musique, délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 crédits. Le DE est un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau II.

3 – Complément d'enseignement conduisant à l'obtention de la licence en articulation avec le parcours Bachelor

Conditions d'admission

Les candidats à la licence "Arts, lettre, langues mention musique" doivent avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement de leurs deux premières années de Bachelor.

Scolarité

Le complément d'enseignement se compose de deux disciplines à suivre à l'université durant l'année de DNSPM3 (une par semestre), à choisir dans une liste mise à jour chaque année. Il est conseillé de suivre les cours magistraux de Licence 2 en auditeur libre au cours de la 2^{ème} année de Bachelor.

DEUXIÈME CYCLE

Diplôme conférant le grade de master

Conditions d'admission

Les étudiants titulaires du Bachelor délivré par le CNSMD de Lyon sont admis directement en deuxième cycle, sous réserve d'avoir validé un projet de master auprès de l'équipe pédagogique et d'avoir obtenu un minimum de 12/20 aux notes de contrôle continu (aux semestres 4 et 5) de la discipline principale (cf article 2 du règlement des études). A défaut, ils sont autorisés à se présenter au concours.

L'entrée dans le 2^{ème} cycle se fait par voie de concours pour les candidats titulaires d'un DNSPM, d'une licence ou d'un bachelor dans la discipline concernée. Les épreuves ne sont pas publiques.

Les épreuves du concours d'entrée en 2^e cycle comprennent :

une épreuve d'admissibilité qui consiste en une sélection sur dossier.

L'examen du dossier portera sur :

- les éléments constituant le parcours et les travaux réalisés pendant le cursus de 1^{er} cycle ou un cursus étranger équivalent
- la présentation du projet de recherche portant sur un sujet de culture musicale, dans l'un des domaines suivants : analyse, histoire de la musique, arts et civilisations, ethnomusicologie, musique ancienne, esthétique ...

une épreuve d'admission qui comprend :

- une épreuve orale d'analyse, d'une œuvre ou d'un fragment d'œuvre proposé au moment de l'épreuve (mise en loge de 2 heures, 2 écoutes). Présentation orale devant jury : 20 minutes maximum.
- une épreuve écrite sur un sujet de culture musicale mettant en jeu des connaissances croisées en analyse et histoire de la musique (sujet communiqué au moment de l'épreuve, mise loge : 4h)
- une épreuve instrumentale (programme libre), ou la présentation d'un dossier réunissant des travaux de composition et/ou d'orchestration réalisés antérieurement par le candidat. Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum
- un entretien sur le projet de recherche pour le 2^e cycle. Cet entretien peut s'élargir à tous sujets ou questions portant sur la culture musicale. (durée : 30 minutes)



Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de quatre semestres. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études

Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement. Celles-ci suivent une organisation par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis pour chaque discipline (voir grille en annexe).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité culture musicale

Cette unité d'enseignement regroupe deux dimensions complémentaires.

La première porte sur la recherche en culture musicale, et conduit à la rédaction d'un mémoire soutenu à la fin de la deuxième année d'études.

La seconde porte sur les métiers de la culture musicale et leurs aspects pratiques : conférences et médiation dans différents contextes professionnels (opéra, festivals, établissements culturels et socio-culturels), réalisation de notes de programme, conception, suivi et réalisation de concerts et de spectacles musicaux, critique musicale, élaboration d'émissions radiophoniques, connaissance du milieu de l'édition musicale, ...

UE 2 : unité d'enseignement de connaissances et pratiques associées

Cette unité d'enseignement regroupe 8 disciplines :

- art et civilisation.
- histoire de la musique.
- ethnomusicologie.
- analyse appliquée.
- analyse des musiques des XX^e et XXI^e siècles.
- ars musica.
- écriture musicale.
- BSTN : bases scientifiques des techniques nouvelles.

Parmi ces disciplines, les étudiants ont à choisir une discipline en relation avec le sujet de leur recherche (discipline dominante suivie pendant 4 semestres). Ils doivent également suivre deux disciplines auxiliaires pendant trois semestres (deux semestres de M1 et premier semestre de M2). Le choix de ces disciplines est effectué en concertation avec le professeur tuteur du mémoire et le chef du département.

UE 3 : unité d'enseignement transversaux

- méthodologie appliquée à l'objet de recherche (deux semestres de M1 et premier semestre de M2).
- aspects pratiques du métier
- théories de l'analyse (en Master 1)
- langue vivante II différente de celle étudiée en 1^{er} cycle
- piano complémentaire
- participation à des classes de maîtres et séminaires
- une discipline optionnelle à choisir chaque semestre de M1 et au premier semestre de M2 parmi les disciplines d'enseignement collectif enseignées au CNSMDL (à l'exception de celles suivies en UE2), parmi les cours suivis dans le cadre du CHEL(s) – Collège des Hautes Études Lyon Science(s), ou parmi les cours suivis en partenariat avec l'Université Lyon 2.

Sanction des études

Le Diplôme de second cycle conférant le grade de Master est délivré aux étudiants, dans les conditions fixées aux articles du règlement des études. Il correspond à l'acquisition de 120 ECTS.

1er cycle supérieur MÉTIERS DE LA CULTURE MUSICALE - BACHELOR

SEMESTRE 1		heures ens. hebdo	ECTS
UE1	Métiers de la culture musicale	8	10
UE2	culture - discipline dominante 1	2	2,5
	culture - discipline dominante 2	2	2,5
	culture - discipline auxiliaire 1	2	2,5
	culture - discipline auxiliaire 2	2	2,5
UE3	chant choral	2	1,5
	informatique musicale	2	1,5
	participation aux classes de maître et séminaires	0,5	1
	langue vivante I	1,5	2
UE4	sensibilisation à la pédagogie	0,5	1
	optionnelle 1	1	1,5
	optionnelle 2	1	1,5
Total		24,5	30

SEMESTRE 2		heures	ECTS
UE1	Métiers de la culture musicale	8	10
UE2	culture - discipline dominante 1	2	2,5
	culture - discipline dominante 2	2	2,5
	culture - discipline auxiliaire 1	2	2,5
	culture - discipline auxiliaire 2	2	2,5
UE3	chant choral	2	1,5
	informatique musicale	2	1,5
	participation aux classes de maître et séminaires	0,5	1
	langue vivante I	1,5	2
UE4	sensibilisation à la pédagogie	0,5	1
	optionnelle 1	1	1,5
	optionnelle 2	1	1,5
Total		24,5	30

Bachelor 2

SEMESTRE 3		heures ens. hebdo	ECTS
UE1	Métiers de la culture musicale	8	10
UE2	culture - discipline dominante 1	2	2,5
	culture - discipline dominante 2	2	2,5
	culture - discipline dominante 3	2	2,5
	culture - discipline dominante 4	2	2,5
UE3	piano complémentaire	2	1,5
	atelier d'improvisation ou ensemble vocal	2	1,5
	participation aux classes de maître et séminaires	0,5	1
	langue vivante I	1,5	2
UE4	aspects pratique du métier	0,5	1
	optionnelle 1	1	1,5
	optionnelle 2	1	1,5
Total		24,5	30

SEMESTRE 4		heures	ECTS
UE1	Métiers de la culture musicale	8	10
UE2	culture - discipline dominante 1	2	2,5
	culture - discipline dominante 2	2	2,5
	culture - discipline dominante 3	2	2,5
	culture - discipline dominante 4	2	2,5
UE3	piano complémentaire	2	1,5
	atelier d'improvisation ou ensemble vocal	2	1,5
	participation aux classes de maître et séminaires	0,5	1
	langue vivante I	1,5	2
UE4	aspects pratique du métier	0,5	1
	optionnelle 1	1	1,5
	optionnelle 2	1	1,5
Total		24,5	30

Bachelor 3

SEMESTRE 5		heures ens. hebdo	ECTS
UE1	Métiers de la culture musicale	8	10
UE2	culture - discipline dominante 3	2	2,5
	culture - discipline dominante 4	2	2,5
	culture - discipline auxiliaire 3	2	2,5
	culture - discipline auxiliaire 4	2	2,5
UE3	piano complémentaire	2	1,5
	atelier d'improvisation ou ensemble vocal	2	1,5
	participation aux classes de maître et séminaires	0,5	1
	langue vivante I	1,5	2
UE4	aspects pratique du métier	0,5	1
	optionnelle 1	1	1,5
	optionnelle 2	1	1,5
Total		24,5	30

SEMESTRE 6		heures	ECTS
UE1	Métiers de la culture musicale	8	10
UE2	culture - discipline dominante 3	2	2,5
	culture - discipline dominante 4	2	2,5
	culture - discipline auxiliaire 3	2	2,5
	culture - discipline auxiliaire 4	2	2,5
UE3	piano complémentaire	2	1,5
	atelier d'improvisation ou ensemble vocal	2	1,5
	participation aux classes de maître et séminaires	0,5	1
	langue vivante I	1,5	2
UE4	aspects pratique du métier	0,5	1
	optionnelle 1	1	1,5
	optionnelle 2	1	1,5
Total		24,5	30

Dans chaque couple de discipline, choisir une dominante et une auxiliaire : - art et civilisation et histoire de la musique, - analyse appliquée et analyse des musiques des XX^e et XXI^e siècles, - écriture musicale et - ars musica, - ethnomusicologie et - bases scientifiques des techniques nouvelles

Optionnelle 1 et 2 à choisir parmi : 2^e langue vivante, orchestration, pédagogie, histoire de la musique de film, histoire de la danse, histoire de la musique électroacoustique, cours suivi dans le cadre du CHEL(s) – Collège des Hautes Études Lyon Science(s), en partenariat avec l'Université Lyon 2 ou du DE

2e cycle supérieur MÉTIERS DE LA CULTURE MUSICALE - GRADE MASTER

MASTER 1			
Semestre 1		heures ens. hebdo	ECTS
UE 1	Recherche	6	8
	Métiers de la culture musicale	6	8
UE 2	Discipline de culture dominante liée à la recherche	2	4
	Discipline de culture auxiliaire 1	2	2
	Disciplines de culture auxiliaire 2	2	2
UE 3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	2	1,5
	participation à des classes de maitres et séminaires	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	théories de l'analyse	1	1
	langue vivante II	1,5	1
	piano complémentaire	2	1
UE 4	discipline optionnelle	2	0,5
Total		27,5	30

Semestre 2		ures heb	ECTS
UE 1	Recherche	6	8
	Métiers de la culture musicale	6	8
UE 2	Discipline de culture dominante liée à la recherche	2	4
	Discipline de culture auxiliaire 1	2	2
	Disciplines de culture auxiliaire 2	2	2
UE 3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	2	1,5
	participation à des classes de maitres et séminaires	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	théories de l'analyse	1	1
	langue vivante II	1,5	1
	piano complémentaire	2	1
UE 4	discipline optionnelle	2	0,5
Total		27,5	30

MASTER 2			
Semestre 3		heures ens. hebdo	ECTS
UE 1	Recherche	6	8
	Métiers de la culture musicale	6	8
UE 2	Discipline de culture dominante liée à la recherche	2	4
	Discipline de culture auxiliaire 1	2	2
	Disciplines de culture auxiliaire 2	2	2
UE 3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	2	2,5
	participation à des classes de maitres et séminaires	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante II	1,5	1
	piano complémentaire	2	1
UE 4	discipline optionnelle	2	0,5
Total		26,5	30

Semestre 4		ures heb	ECTS
UE 1	Recherche	12	15
	Métiers de la culture musicale	6	8
UE 2	Discipline de culture dominante liée à la recherche	2	4
UE 3	participation à des classes de maitres et séminaires	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante II	1,5	1
	piano complémentaire	2	1
Total		24,5	30